068-226800019-20071214-05 09 08 CG-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007

Publication: 21/12/2007

Pour le Président du Conseil Général par délégation Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de l'Assemblée

N° CG 2008 T - 5º/09 Séance du 4 & BEC 2017





Extrait des délibérations

du Conseil Général

INTERVENTIONS DIVERSES AU TITRE DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Administration Générale du 22 novembre 2007

APRES EN AVOIR DELIBERE

- inscrit un crédit de :
 - 69 000 € pour les secours exceptionnels aux personnes nécessiteuses et autorise le Président à en effectuer la répartition et à signer les décisions d'attribution ;
 - 2 500 € pour les secours en faveur des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ou leur famille et donne délégation à la Commission Permanente pour sa répartition ;
 - 31 000 € pour les échanges avec le Lot-et-Garonne et donne délégation à la Commission Permanente pour le suivi de ces actions ;
 - 38 000 € pour doter le fonds départemental de soutien aux congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin, délégation étant donnée à la Commission Permanente pour l'attribution des aides en cours d'année;

vote :

- une subvention de 9 000 € en faveur de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin pour les jeunes Sapeurs-Pompiers ;
- l'inscription d'un crédit de 30 000 € en faveur d'Hélisecours 68 et autorise le Président à verser à l'Association la participation correspondante sur présentation des pièces justificatives.

Monsieur Alphonse HARTMANN ne participe pas au vote, en sa qualité de Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers. LE PRESIDENT

Adopté

.....voix contre

Charles BUTTNER